ASSOCIATION LIEGEOISE DE FOOTBALL AMATEUR

FORMULAIRE A JOINDRE À TOUTE DEMANDE D'APPEL AINSI QUE LE PAYEMENT DES FRAIS DANS LES DELAIS REQUIS

8.4. Dispositions générales

8.4.1. Le Comité d'Appel se réunit en fonction des dossiers reçus..

8.4.2. Introduction des Appels

8.4.2.1. **Les Clubs**

Les appels introduits par les clubs doivent être dûment signés par le C.O. du club et expédiés au Secrétaire Général. ILS DOIVENT COMPRENDRE UN EXPOSE SUCCINCT DES FAITS, afin d'éclairer le comité compétent et lui permettre de convoquer les intéressés.

8.4.2.2. **Les Affiliés**

Les appels introduits par les affiliés doivent être contresignés par le C.O. du club.
Les clubs ne sont donc pas autorisés à introduire un appel au nom de leurs affiliés.
Le refus du C.O. d'introduire la demande d'appel de son affilié sera dûment motivé par écrit au Secrétaire général. Celui-ci réunira le CGAC qui statuera sur le bien fondé du refus en présence des parties.

Les frais de dossiers ainsi que les frais complémentaires éventuels sont :

- intégralement à charge de l'affilié introduisant une réclamation alors que le bien fondé du refus du C.O. est reconnu. L'affilié qui ne s'acquitterait pas des frais sera suspendu jusqu'à apurement de sa dette.
- intégralement à la charge du club si la réclamation de l'affilié est introduite, avec l'accord du C.O. ou si le bien fondé du C.O. n'est pas reconnu.

L'intéressé devra être convoqué personnellement par le S.G.

8.4.3. Délais et frais de dossiers

8.4.3.1. Les appels doivent être introduits dans les formes prescrites à l'Art.8.1.1 pour le **vendredi 20 heures** suivant la décision du Comité Sportif **et confirmés** avec le document adéquat **auprès du Secrétaire Général** pour le **mardi suivant**.

8.4.3.2. Des frais de dossiers dont **le montant est fixé par le C.A. (25 € non remboursables quelle que soit la décision du Comité d'Appel)** doivent être déposés dans les mêmes délais sous peine d'irrecevabilité.

A REMPLIR PAR l'APPELANT ET A FAIRE PARVENIR DANS LES DELAIS A L'ALFA, AINSI QUE LA LETTRE DE DEMANDE D'APPEL.

NOM : □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ PRENOM □□□□□□□□□□□□□□□□

ADRESSE : rue □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ N°: □□□□□

N° POSTAL : □□□□ COMMUNE : □□□□□□□□□□□□□□□□□□

DATE NAISSANCE : □□-□□-□□□□ N° MATRICULE : □□□

CLUB : □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ N° MATRICULE : □□-□□□

QUALITE LORS DES FAITS : joueur – capitaine – délégué – commissaire – entraîneur – spectateur

DATE : SIGNATURE :

A REMPLIR PAR L'A.L.F.A.

DATE DU COMITE SPORTIF : □□□□□□

DATE PARUTION DE LA SANCTION : □□□□□□

DATE INTRODUCTION APPEL : □□□□□□

DATE DU PAYEMENT DES FRAIS : □□□□□□

N° DOSSIER : □□□-□□